



Procès-verbal de la séance spéciale du conseil de la municipalité de Saint-Moïse, tenue au 120 rue Principale à Saint-Moïse, le **22 septembre 2022**, à 19h30, sous la présidence de Monsieur Patrick Fillion, maire.

Cette réunion a été convoquée par avis de convocation le 20 septembre 2022.

Sont présents : Madame Sonia Bouchard, conseillère #1
Monsieur Nelson Sirois, conseiller # 2
Madame Diane Parent, conseillère # 3
Monsieur Maxime Anctil, conseiller # 4
Madame Nancy Côté, conseillère # 5
Madame Guylaine Kenney, conseillère #6

Sont absents :

Secrétaire d'assemblée : Madame Nadine Beaulieu, directrice générale et secrétaire-trésorière

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président à 19h30.

133-22 REPORT SÉANCE CONSEIL

Considérant que les Élections provinciales sont tenues le lundi 3 octobre 2022, au centre municipal, au 120 rue Principale;

Considérant que la séance du conseil du mois d'octobre est programmée le même jour et au même endroit;

Considérant que lors de la séance de septembre, le conseil municipal avait pris la décision de déplacer la séance dans la petite salle au sous-sol du centre municipal (résolution 126-22);

Considérant que l'accès à cette petite salle n'est pas accessible pour les personnes à mobilité réduite;

Il est proposé par Madame Nancy Côté, appuyé par Monsieur Nelson Sirois et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse reporte la réunion de la séance d'octobre, le mardi 4 octobre, à 19h30, au 120 rue Principale.

Maire



134-22

EMBAUCHE RESSOURCE LOISIR

Considérant que les municipalités de Saint-Moïse, Saint-Noël et de Saint-Damase ont embauchées une ressource en loisirs ;

Considérant que leur coordonnateur en loisir, Monsieur Mathieu Morin a signifié par écrit sa démission ;

Considérant que les trois municipalités désirent maintenir le service ;

Considérant que la municipalité de Saint-Moïse a été désignée comme la municipalité titulaire de la ressource en loisirs ;

Il est proposé par Madame Guylaine Kenney, appuyé par Monsieur Maxime Anctil et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Saint-Moïse prenne à l'emploi comme coordonnatrice en loisir intermunicipal, Madame Delphine Charmoille, au taux horaire déterminé dans le contrat de travail signé avec le comité employeur.

Maire

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le président de l'assemblée déclare la séance levée à 19h45.

Président

Secrétaire

